



Les armoiries du Conseil général de Tarn-et-Garonne se blasonnent : écartelé, au premier, de gueules au léopard lionné d'or; au second, écartelé;; en I et IV, d'azur au lion d'argent et en II et III, de gueules à la gerbe d'or; au troisième, de gueules à la croix occitane d'or; au quatrième, de gueules au léopard d'or.

Elles combinent les armoiries des anciennes provinces du Rouergue (1), de Gascogne (2), du Languedoc (3) et de Guyenne (4), le département étant formé à partir d'une partie du territoire de chacune de ces provinces.

Source iconographique: Conseil général de Tarn-et-Garonne



Les armoiries de Tarn-et-Garonne proposées par l'héraldiste Robert Louis en 1950 se blasonnent : coupé, de gueules au léopard d'or et de gueules à la croix occitane d'or.

Elles combinent les armoiries de Guyenne (1) avec celles du Languedoc (2), le département étant formé à partir d'une partie du territoire de chacune de ces deux ancienne provinces.

Source: J-L. Lapart

Redessiné par: Pascal Vagnat

